



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Plus de 410 000 \$ investis en rénovation domiciliaire dans la MRC de Memphrémagog

Magog, le 14 février 2013 – La MRC de Memphrémagog dresse un bilan très positif des sommes investies en 2012 dans le cadre des différents programmes d'aide à la rénovation domiciliaire disponibles sur son territoire. En tout, 411 039 \$ ont été accordés au cours de la dernière année à des ménages à faible revenu ou à des personnes handicapées de la MRC afin de leur permettre de rénover ou d'adapter leur domicile.

Voici la répartition des sommes allouées en 2012 dans le cadre de ces programmes, ainsi qu'une brève description de chacun :

Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA) – 5 787 \$

Le programme LAAA a pour but d'aider financièrement les personnes de 65 ans ou plus, à faible revenu, qui ont besoin d'apporter des modifications mineures à leur maison ou à leur logement pour continuer à y vivre de façon autonome et sécuritaire. L'aide financière prend la forme d'une subvention pouvant atteindre 3 500 \$ si les travaux sont effectués par un entrepreneur possédant les licences appropriées de la Régie du bâtiment du Québec.

Programme d'adaptation de domicile (PAD) – 266 415 \$

Le programme PAD a pour but de permettre à la personne handicapée d'accomplir ses activités quotidiennes dans son logement et ainsi, de favoriser son maintien à domicile. Il consiste en une aide financière versée au propriétaire du domicile pour l'exécution des travaux d'adaptation admissibles qui répondent aux besoins de la personne handicapée. L'aide financière prend la forme d'une subvention pouvant atteindre 16 000 \$ par personne admissible.

Programme de Réparations d'urgence (PRU) – 5 776 \$

Le PRU accorde une aide financière aux propriétaires-occupants à faible revenu qui vivent dans un milieu rural et qui doivent effectuer des travaux urgents sur leur résidence pour corriger des défauts majeurs représentant une menace pour la sécurité ou la santé des occupants. L'aide financière couvre 100 % des coûts admissibles reconnus, jusqu'à concurrence de 6 000 \$

RénoVillage – 133 061 \$

Ce programme a pour but de permettre aux ménages à faible revenu vivant en milieu rural d'effectuer des travaux sur leur résidence lorsque celle-ci présente une ou plusieurs déficiences majeures. L'aide accordée peut atteindre 90 % du coût des travaux admissibles, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.

Les programmes sont administrés par la Société d'habitation du Québec (SHQ) en collaboration avec la MRC.

Les personnes qui souhaitent déposer une demande d'aide financière ou obtenir plus de renseignements sur l'un ou l'autre de ces programmes sont priées de communiquer avec monsieur Pierre Laliberté, inspecteur accrédité et personne-ressource pour la MRC de Memphrémagog, soit par téléphone au 819 346-3772 ou par courriel à l'adresse pierre.lalibert6@videotron.ca.

– 30 –

Source :

Mme Louise Champoux
Conseillère en communications
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-8273, poste 239

Pour information :

M. Guy Jauron
Directeur général
MRC de Memphrémagog
Tél. : 819 843-9292, poste 29